

By Miss Bégin, a Member of the Queen's Privy Council,—Report respecting operations under the Health Resources Fund Act for the fiscal year ended March 31, 1977, pursuant to section 13 of the Act, chapter H-4, R.S.C., 1970. (English and French).—Sessional Paper No. 303-1/156.

By Mr. Cullen, a Member of the Queen's Privy Council,—Return of Minister's Permits issued under the authority of the Immigration Act for the calendar year 1977, pursuant to subsection 8 (5) of the Act, chapter I-2, R.S.C., 1970. (English and French).—Sessional Paper No. 303-1/158.

By Mr. MacEachen, a Member of the Queen's Privy Council,—Supplementary Return to an Order of the House, dated October 17, 1977 (*Question No. 360 of the Second Session of the 30th Parliament*) showing: 1. Is there a policy regarding advertising by the government in ethnic newspapers in Canada and is such advertising funnelled through individuals and/or different agencies and, if so, what are their names?

2. What amount was allocated for advertising by the government in ethnic newspapers in (a) 1974-75 (b) 1975-76 (c) 1976-77?

3. Which ethnic newspapers received government advertising in (a) 1974-75 (b) 1975-76 and what was the amount in each case?—Sessional Paper No. 303-2/360.

By Mr. MacEachen,—Supplementary Return to an Order of the House, dated May 13, 1976 (*Question No. 4,446 of the First Session of the 30th Parliament*) showing: 1. What departments, agencies and Crown corporations publish magazines, newspapers and newsletters on a regular basis for distribution to their staff or the general public?

2. How many copies are printed by each department, agency and Crown corporation and how are they distributed?

3. What is the cost to each department, agency and Crown corporation of its publication for printing and distribution?—Sessional Paper No. 303-2/4,446.

At 5.01 o'clock p.m., the House adjourned until Monday at 2.00 o'clock p.m., pursuant to Standing Order 2 (1).

Par M^{lle} Bégin, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport sur l'application de la Loi sur la Caisse d'aide à la santé pour l'année financière terminée le 31 mars 1977, conformément à l'article 13 de cette Loi, chapitre H-4, S.R.C., 1970. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 303-1/156).

Par M. Cullen, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport indiquant tous les permis du ministre délivrés durant l'année civile 1977, conformément au paragraphe (5) de l'article 8 de la Loi sur l'immigration, chapitre I-2, S.R.C., 1970. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 303-1/158).

Par M. MacEachen, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 17 octobre 1977 (*Question n° 360 de la deuxième session du 30^e Parlement*), demandant: 1. Le gouvernement a-t-il une politique concernant les annonces qu'il fait paraître dans les journaux publiés à l'intention des groupes ethniques du Canada et fait-il appel à des individus ou à des agences ou aux deux, et, dans l'affirmative, quel est leur nom?

2. Quel montant le gouvernement a-t-il consacré à la publicité dans ces journaux au cours des années financières a) 1974-1975, b) 1975-1976, c) 1976-1977?

3. Dans quels journaux ethniques le gouvernement a-t-il fait paraître des annonces au cours de l'année financière a) 1974-1975, b) 1975-1976, et quels montants chacun de ces journaux a-t-il reçus? (Document parlementaire n° 303-2/360).

Par M. MacEachen,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 13 mai 1976 (*Question n° 4446 de la première session du 30^e Parlement*), demandant: 1. Quels ministères, organismes et sociétés de la Couronne publient régulièrement des périodiques, journaux et communiqués qu'ils distribuent à leur personnel ou au grand public?

2. Combien d'exemplaires sont publiés par chaque ministère, organisme ou société d'État et de quelle façon sont-ils distribués?

3. Combien en coûte-t-il à chaque ministère, organisme ou société de la Couronne, pour imprimer et distribuer ces publications? (Document parlementaire n° 303-2/4446).

A 5 h. 01 de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.